

## **ARTICLE 1. ACHETEUR**

---

REDON Agglomération  
3, rue Charles Sillard  
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX  
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

## **ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION**

---

Procédure adaptée, suivante les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

---

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière dues prestations, objet du présent marché.

## **ARTICLE 4. OBJET ET FORME DU MARCHÉ**

---

**La présente consultation a pour objet des travaux de réfection du plancher de scène, au Canal Théâtre.**

Le marché public objet de la présente consultation est un marché ordinaire.

## **ARTICLE 5. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ**

---

Le marché prend effet à compter de sa notification

La date de début des prestations est fixée au 08/07/2024.

La date d'achèvement des prestations est fixée au plus tard le 28/08/2024.

## **ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION**

---

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

## **ARTICLE 7. VISITE DU/DES SITE(S)**

---

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite est commune à l'ensemble des candidats et se déroulera le **26 septembre 2023 à 10h00**, au Canal Théâtre, place du Parlement à Redon (35600).

## ARTICLE 8. VARIANTES

---

### 8.1 Variante facultative

Les candidats peuvent présenter une variante relative au réemploi des matériaux en totalité ou partie du parquet existant. Dans le cadre de cette variante de réemploi, le parquet devra être huilé pour uniformiser les matériaux.

Les variantes facultatives remettant en cause les exigences minimales techniques décrites dans le cahier des charges ne seront pas acceptées.

### 8.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

## ARTICLE 9. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

---

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffer par le candidat.

## ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

---

Précisés dans le règlement de consultation.

## ARTICLE 11. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

---

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site : <https://marches.megalys.bretagne.bzh> (sous la référence 2023.0025)

## ARTICLE 12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

---

**09 octobre 2023, 12h00 dernier délai**

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

## ARTICLE 13. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

---

- Critère Prix : 70%
- Critère Technique : 30% (*Analysé sur la base de sous-critères précisés dans le règlement de consultation*)

## ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

## **ARTICLE 15. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

---

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte  
CS 44416, 35044 - Rennes cedex  
Tél. : 02 23 21 28 28  
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

## **ARTICLE 16. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION**

---

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :  
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1  
Tél : 02 53 46 79 02  
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr